



Document de travail

Service de la pastorale diocésaine

Centre diocésain, Edmundston, NB E3V 3K1
Téléphone: (506) 735-5578 Télécopieur: (506) 735-4271
Courrier électronique: diocese@nbnet.nb.ca
Site Internet: <http://www.diocese-edmundston.ca>

le 8 janvier 2007,

Rencontres de consultation pour le regroupement de paroisses en unités pastorales

Historique des réaménagements pastoraux :

En 1998-1999, des rencontres diocésaines ont eu lieu afin de réfléchir à la nécessité et à la mise en place des réaménagements pastoraux. Suite à ces sessions, des paroisses ont été regroupées en unités pastorales. Les réaménagements pastoraux ont été initiés afin de répondre non seulement à la diminution du nombre de prêtres mais aussi à un vif désir de vivre davantage Vatican 11 en ce qui concerne l'implication des laïques dans l'Église et la responsabilisation des laïques face à leur baptême. Dans l'Église, nous parlons davantage de coresponsabilité. Nous sommes de plus en plus conscients que nous devons faire Église autrement. Comment pouvons-nous aujourd'hui faire Église autrement? Voilà la grande question....

Congrès d'orientation pastorale :

Notre diocèse a vécu en mars 2006 un grand Congrès d'orientation pastorale en vue d'une nouvelle évangélisation. De nombreuses recommandations ont été adoptées par les participants et participantes. Certaines concernent les réaménagements pastoraux.

La **recommandation no 35** stipule, « Avant d'effectuer de nouveaux regroupements en unités pastorales, que l'évêque fasse une consultation auprès des paroisses concernées ».

La **recommandation no 36** : « Que, dans la zone du Haut-Madawaska, il y ait un regroupement des six paroisses en deux unités pastorales comprenant : A) Saint-François, Clair, Lac-Baker et Connors; B) Saint-Hilaire et Baker-Brook. Après cinq ans, que la zone pastorale du Haut-Madawaska conserve deux unités pastorales plutôt qu'une seule, si possible. »

La **recommandation no 37** : « Que, dans la zone d'Edmundston, d'ici les cinq prochaines années, les sept paroisses soient regroupées en quatre unités pastorales qui seraient :

- A) Rivière-verte et Saint-Anne; B) Saint-Basile incluant le Foyer Saint-Joseph et l'Hôtel-Dieu; C) Cathédrale de l'Immaculée-Conception et Notre-Dame-des-Sept-Douleurs; D) Saint-Jacques et Saint-Joseph.

La paroisse : unité de base de l'Église locale

Pour comprendre la réalité mise en lumière par l'unité pastorale, il nous faut revenir à son fondement qui est la paroisse.

Dans l'Église locale, la paroisse est l'unité de base où se vivent les relations humaines et spirituelles entre les personnes. Dans sa vocation et sa mission originelle, la paroisse est, au cœur du monde, le lieu de la communion des personnes baptisées en Jésus. « La paroisse est une communauté de croyants qui trouvent dans la foi qu'ils partagent l'origine de leur communion » (Jean-Paul 11) . Comme unité de base du diocèse, la paroisse a une mission indispensable :

- créer la première communauté d'un peuple chrétien;
- nourrir sa foi au mystère du Christ;
- rassembler la communauté autour de l'Eucharistie;
- rayonner la charité et l'engagement pour la transformation du monde ;
- annoncer le message de l'Évangile à tous ses membres par la catéchèse aux enfants et aux adultes

La paroisse : une réalité ouverte aux autres paroisses

La paroisse vit une réalité nouvelle qui rend difficile la réponse à tous les besoins de l'ensemble des personnes. La paroisse connaît le difficile défi de maintenir l'héritage des institutions, léguées par les communautés antérieures, parce que la participation diminue et que les revenus en subissent les contrecoups. Ces réalités importantes affectent la paroisse dans sa possibilité de réaliser sa mission. La paroisse ne peut répondre à tout. Pour demeurer signe vivant d'une communauté de croyants et répondre aux besoins de la population, la paroisse doit élargir sa vision par rapport aux différents services qu'on retrouve sur son territoire. Il y a nécessité de se laisser interpeller et de travailler avec les autres. Aucune paroisse ne peut se suffire à elle-même. Quelle paroisse peut affirmer qu'elle répond à tous les besoins de sa communauté : pastorale auprès des jeunes et des adultes, pastorale jeunesse, catéchèse familiale et paroissiale, préparation aux sacrements, pastorale sociale? Quelle paroisse peut assurer la participation d'un ministre ordonné à la vie de sa communauté? Quelle paroisse peut assurer seule la pastorale du baptême des jeunes et des adultes, les célébrations liturgiques dominicales, la pastorale auprès des malades, la pastorale auprès des personnes endeuillées? Autrefois, une paroisse était une communauté presque autosuffisante qui pouvait répondre aux principaux besoins de ses membres sur son territoire, sinon elle ne pouvait pas être dotée du nom de paroisse , on l'appelait alors mission ou déserte. Il faut user de créativité pour trouver des formes de collaboration entre paroisses voisines. À cette condition, les unes et les autres deviendront de vraies communautés chrétiennes. Ces actions communautaires d'Église, poursuivies entre des paroisses, doivent être reliées et coordonnées à travers ce type de fonctionnement qu'est l'unité pastorale.

Situation actuelle des unités pastorales dans le diocèse :

Voici les paroisses qui sont actuellement regroupées en unités pastorales dans le diocèse d'Edmundston :

1* Clair, St-François et Connors

2* St-Hilaire et Baker-Brook

3* Rivière-Verte et Ste-Anne

4* St-Léonard , St-Léonard-Parent et Notre-Dame de Lourdes

5* Assomption et St-Georges de Grand-Sault, St-André et Drummond

6* St-Quentin et St-Martin

7* Kedgwick et St-Jean-Baptiste

8* Anderson Road, Blue Bell, Plaster Rock et Tilley

9* Aroostook, Limestone Siding, Maliseet et Perth-Andover

L'unité pastorale

1* Définition :

L'unité pastorale est un regroupement de quelques paroisses desservies par une seule équipe d'animation pastorale, composée d'un prêtre modérateur, parfois d'un prêtre assistant, d'agent-e-s de pastorale et de laïques. C'est l'équipe qui a la charge pastorale de l'ensemble des paroisses regroupées et qui favorise ainsi la mise en commun des ressources humaines et des services pastoraux .

2* But :

Le but premier de l'unité pastorale est d'établir des collaborations et des échanges entre paroisses voisines en vue d'un meilleur service pastoral. La visée de l'unité pastorale est de susciter et de développer des liens, des concertations, des collaborations, des équipes communes et des projets interparoissiaux.

3* Fonctionnement de l'unité pastorale :

3.1 L'équipe d'animation pastorale (ÉAP) :

- L'équipe d'animation pastorale est un groupe de personnes mandatées par l'Évêque pour participer à l'exercice de la charge pastorale des paroisses regroupées en unité pastorale. Cette équipe est formée d'un prêtre modérateur, parfois d'un prêtre assistant, d'agent-e-s de pastorale et de laïques .
- Cette équipe voit à la réalisation de la Mission de l'Église à travers les quatre axes de la vie chrétienne soit : l'éducation de la foi, la vie

fraternelle, l'engagement pour la transformation du monde ainsi que la prière et la célébration.

3.2 Le Conseil paroissial de pastorale (CPP)

- Le conseil paroissial de pastoral est un groupe de chrétiens et de chrétiennes qui portent avec l'équipe pastorale le souci de la réalisation de la mission dans une ou plusieurs paroisses
- Le conseil de pastorale est un organisme de réflexion, d'orientation et de concertation. Il regarde la vie de la communauté pour y déceler les appels et les signes de l'action de l'Esprit Saint.
- L'unité pastorale peut décider de se donner un conseil de pastorale commun aux paroisses concernées ou chaque paroisse peut conserver son conseil de pastoral.

3.3 Le comité paroissial pour les affaires économiques (CPAÉ)

- Le comité paroissial pour les affaires économiques (CPAÉ) est formé de personnes qui voient à la bonne marche des affaires financières et matérielles de la paroisse. Dans une unité pastorale, chaque paroisse conserve son CPAÉ à moins que les paroisses concernées en décident autrement.

4* Formation des unités pastorales :

Les repères qui déterminent la délimitation de l'unité pastorale sont les suivants :

- Prendre en considération la proximité des paroisses pour permettre le travail ensemble
- Favoriser la réalisation de la Mission de l'Église
- Faciliter le travail et l'équilibre de l'équipe d'animation pastorale
- Bâtir des lieux où les charismes de tous les fidèles laïques puissent être mis en valeur
- Favoriser des partages, des collaborations, des projets et des services communs.

5* Les avantages de l'unité pastorale :

- Un plus grand nombre de services pastoraux étant donné la mise en commun des ressources humaines
- Meilleure réponse aux besoins de toute la communauté
- Implication et engagement d'un plus grand nombre de personnes impliquées dans les divers champs de la pastorale
- Communautés plus vivantes et plus dynamiques
- Meilleure réalisation de la Mission confiée par le Seigneur à son Église
- Plus grand support au prêtre modérateur et à l'équipe d'animation pastorale

- Dynamisme par la mise en commun de projets, d'activités, d'équipes, de comités
- Partage des coûts financiers pour les services pastoraux communs

6* Les défis de l'unité pastorale :

- Mise en commun des ressources humaines afin de travailler à la Mission
- Collaboration véritable et efficace des personnes impliquées en pastorale
- Réalisation d'activités et de projets communs
- Mise en place d'équipes et de comités communs

Document préparé par Ghislaine Clavet,
Coordonnatrice diocésaine de la pastorale